

Brest, le 5 juin 2010

**Monsieur Bernard DEROSIER,**  
Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

**Objet : Demande d'audition du CNJU par le CSFPT**

Votre référence : MM – n°20/014

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 30 avril dernier par lequel vous répondez à mon Délégué Général, monsieur Baptiste DANIEL, et vous en remercie.

Vous lui y signalez « que la formation spécialisée n°2 du Conseil supérieur œuvre actuellement à l'élaboration d'un rapport consacré aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ». A la suite de cette information, je vous fait part de mon souhait que le Collectif National des Jeunes Urbanistes soit auditionné par cette formation spécialisée.

En fédérant 700 urbanistes, le Collectif National des Jeunes Urbanistes est devenu la première association d'une profession durement touchée par les modifications récentes de l'accès au concours d'ingénieur territorial. Fort d'une mobilisation à l'ampleur exceptionnelle, le CNJU s'est doté d'une expertise reconnue en la matière.

Au vu de cette importante mobilisation, vous conviendrez que cette requête est à tout point de vue légitime. Il me paraît à la fois judicieux et pertinent d'associer les représentants des professionnels et futurs professionnels dans une démarche d'audit comme celle qui semble s'engager.

Dans l'attente de votre réponse, que je n'imagine pas autrement que favorable, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,

*Martin AVERLANT*

*Président du Collectif National des Jeunes Urbanistes*

PS : Je vous prie de bien vouloir prendre note de la nouvelle adresse postale du Collectif National des Jeunes Urbanistes indiquée en bas à gauche de ce courrier.